

Publié le 21 juin 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-070
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITE 2022 - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOULET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

ABSENT(S) : 5

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Olivier GAUNA, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands projets urbains, Habitat, Patrimoine, Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la mise en place, dans les communes de plus de 10 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette Commission a notamment pour fonction d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les titulaires de marchés de partenariat et les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères (art. D 2224-3 du CGCT). Elle est également consultée pour avis, par le Conseil municipal, pour tout projet de lancement de délégation de service public.

Pour rappel, la CCSPL de la ville de Mérignac est composée de sept membres afin d'y avoir une représentation pluraliste des membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Thierry TRIJOLET, Président,
- Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX,
- Madame Amélie BOSSET-AUDOIT,
- Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE,
- Madame Léna BEAULIEU,
- Madame Cécile SAINT-MARC,
- Madame Marie-Christine EWANS,
- Monsieur Thomas DOVICHY.

Par ailleurs, cette commission comprend également des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée :

- Ecole et Culture,
- Les Labyrinthes,
- Le Sport Athlétique Mérignacais.

En application du CGCT, « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Il convient donc désormais de faire état de l'activité de la commission au cours de l'exercice 2022.

La Commission s'est réunie à trois reprises en 2022, à l'Hôtel de Ville :

- Le 7 juin 2022 et le 20 septembre 2022 pour le choix du mode de gestion de la Maison de la nature.
- Le 29 novembre 2022 pour la présentation du rapport de gestion de la SEM MGE concernant l'exploitation du Pin Galant du Pin Galant.

La première séance l'a amenée à émettre un avis sur le mode de gestion de la Maison de la nature. Plusieurs modes de gestion ont été présentés à la Commission : la régie, la quasi-régie, la gestion déléguée à une structure privée (par marché(s) public(s) ou concession), la gestion déléguée à une société publique locale et la gestion déléguée à une SEM.

Avec 6 voix pour et une abstention, c'est la concession de service public qui a recueilli un avis favorable de la CCSPL.

La deuxième séance concernait aussi le projet de la Maison de la nature. La Commission était amenée à se prononcer sur la proposition d'intégrer les travaux de conception et de réalisation de la réhabilitation du bâtiment dans le périmètre de la concession.

Avec 5 voix pour, la CCSPL a émis un nouvel avis favorable.

La troisième séance a été consacrée à l'examen du rapport annuel d'activité de la SEM Gestion Equipement relative à l'exploitation du Pin Galant pour l'exercice 2021/2022 dans le cadre de la

Délégation de Service Public. Une présentation a été faite de la situation financière de la structure avec une levée des restrictions sanitaires et reprise des spectacles en septembre 2021. Son activité a été néanmoins perturbée par un contexte économique et sanitaire encore incertain.

Dans l'objectif de dynamiser le fonctionnement de cette CCSPL, une réflexion est engagée afin qu'elle constitue pleinement un lieu de dialogue avec les associations d'usagers, en capacité d'élaborer une réflexion et des propositions au-delà de la simple consultation.

Pour atteindre cet objectif, il est envisagé d'augmenter le nombre des associations membres de la CCSPL intervenant sur des champs plus variés qu'actuellement et allant au-delà des thématiques couvertes par les concessions actuelles : associations de consommateurs, de contribuables, d'usagers, d'associations familiales, d'associations culturelles, sportives...

Actuellement, il y a 7 membres élus et 3 représentants d'associations. Le nombre de représentants associatifs au sein de cette commission pourrait être augmenté.

Par ailleurs, afin de faciliter la compréhension des sujets techniques présentés en commission, des visites de terrain et des formations avec des intervenants extérieurs et les services de la Ville pourraient être organisées. Pour faciliter les échanges et approfondir les enjeux sectoriels relatifs au service public, il est aussi possible de prévoir des groupes de travail thématiques. Ces groupes pourront évoluer en fonction du programme de travail que se fixera annuellement la commission. Les groupes de travail peuvent se réunir autant que de besoin, et rendent compte de leurs conclusions à la commission.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1413-1,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 6 juin 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : de la présentation du rapport annuel 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.